



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER,  
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
ET DE L'IMMIGRATION**

# **Les Budgets primitifs des communes 2011**

Collection  
**Statistiques et finances locales**

**Direction générale des collectivités locales**

Cette publication « **Les budgets primitifs des communes 2011** »  
a été élaboré au Département des études et des statistiques locales  
de la Direction générale des collectivités locales  
par **Karine SOGUET**

**Septembre 2011**

Directeur de la Publication : **Eric JALON**

## Les budgets primitifs communaux en 2011

### Des données en euros par habitant et par strate démographique pour mieux se comparer.

Les tableaux suivants présentent les principaux résultats agrégés issus de l'exploitation des budgets primitifs 2011 des communes. Les grandeurs financières sont exprimées en euros par habitant, et les tableaux présentent les résultats détaillés par strate de population. L'objectif est de fournir des données de comparaison pertinentes et intelligibles pour l'étude de la situation financière d'une ou plusieurs communes.

On distingue trois séries de tableaux. Chaque série comprend deux tableaux, un pour les communes de moins de 10 000 habitants et un pour les communes de 10 000 habitants et plus, avec rappel de la moyenne pour l'ensemble des communes. La première série \_tableaux 1 et 2\_ présente les principaux agrégats des budgets primitifs sur la France entière. Les tableaux de la deuxième série \_tableaux 3 et 4\_ intègrent un certain nombre de ratios ou grandeurs financières, éléments fondamentaux d'une première analyse financière. Ils concernent les communes de métropole uniquement. Les tableaux de la troisième série présentent les évolutions de BP à BP calculées à champ constant.

Remarque : les montants élevés par rapport à ceux issus de l'analyse des comptes administratifs sont à interpréter avec prudence. En effet, d'une part, certaines dépenses prévues ne sont jamais réalisées. D'autre part, les opérations d'ordre, qui gonflent artificiellement les budgets sont traitées différemment pour des raisons techniques.

### Tableaux 1 et 2 : les budgets primitifs des communes en 2011 (France métropolitaine et DOM).

Les tableaux 1 et 2 présentent les principaux éléments des budgets primitifs. Dépenses et recettes de fonctionnement ou d'investissement avec leurs principales composantes : les dépenses de personnel représentent ainsi près de la moitié des dépenses de fonctionnement, et les impôts locaux près de la moitié des recettes réelles de fonctionnement.

De manière générale les dépenses réelles de fonctionnement par habitant augmentent avec la taille de la commune et les dépenses réelles d'investissement par habitant diminuent avec la taille de la commune. En d'autres termes, les grandes communes réalisent des économies d'échelle en matière d'investissement mais ont des coûts de fonctionnement proportionnellement plus élevés, ceci étant lié au niveau de service et d'équipement en rapport avec la taille de la commune.

### Tableaux 3 et 4 : éléments d'analyse financière par strate (métropole).

Les tableaux 3 et 4 complètent les tableaux 1 et 2 avec des ratios et agrégats financiers usuels qui permettent une analyse plus fine de la situation financière des communes de métropole. Ainsi le taux d'épargne (épargne brute / RRF) ou l'épargne nette disponible par habitant permettent d'apprécier les marges financières prévues. Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi permet d'apprécier l'effort financier des communes eu égard à leurs ressources.

Les communes de moins de 500 habitants, soit plus de la moitié des communes, se distinguent par un taux d'épargne négatif mais également par des dépenses liées à la dette très faibles. Celles-ci sont la conséquence d'un recours à l'emprunt pour financer les opérations d'investissement traditionnellement plus faibles, ce qui se vérifie en 2011 (ratio emprunt / équipement brut) dans un contexte d'effort d'équipement important (ratio équipement brut / RRF).

## **Tableaux 5 et 6 : évolutions 2011/2010 (France métropolitaine et DOM).**

Les tableaux 5 et 6 présentent les évolutions des principaux éléments des budgets primitifs des communes de France. Elles sont calculées à champ constant sur les communes présentes dans les fichiers DGFIP en 2010 et en 2011.

### **Remarques sur les données statistiques de cette publication**

#### **Réforme de la fiscalité locale : Prise en compte des éléments de péréquation horizontale**

La réforme de la fiscalité locale mise en place dès 2010 dans les entreprises est entrée en vigueur en 2011 pour les collectivités locales : création de nouveaux impôts, redistribution des impôts existants entre collectivités locales, transfert d'impôts et taxes de l'Etat vers les collectivités locales et attribution de dotation de compensation pour assurer un niveau de ressources équivalent.

Ainsi, l'article 78 de la loi de finances pour 2010 a instauré en 2011 la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et les fonds nationaux de garantie individuelle des ressources (FNGIR). Ces deux mécanismes mis en œuvre à compter de 2011 dans les budgets primitifs concrétisent le principe de compensation intégrale du manque à gagner pour les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre résultant de la suppression de la taxe professionnelle.

Les mécanismes de fiscalité reversée, et de reversements et restitutions sur impôts et taxes, qui intègrent ceux concernant la garantie individuelle de ressources, conduisent à majorer les volumes budgétaires des collectivités à hauteur de la redistribution fiscale qui en découle.

Pour tenir compte de ces mécanismes et afin d'éviter les double-comptes, les montants publiés ont été retraités hors redistribution fiscale.

Ci-dessous, la liste des agrégats et comptes ainsi retraités :

- dépenses et recettes totales,
- dépenses et recettes de fonctionnement,
- impôts et taxes (compte 73).

#### **Source :**

Ce document repose sur l'exploitation des fichiers de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) contenant les budgets primitifs, les budgets supplémentaires et les décisions modificatives de l'année 2011 votés au 30 avril 2011 par les communes. Il s'agit donc de dépenses et recettes prévisionnelles à interpréter avec prudence, des 35 796 communes disponibles en 2011 dans les fichiers DGFIP.

#### **Sources population :**

Les données des tableaux en €/hab. font référence à la population totale Insee des communes au 1<sup>er</sup> janvier 2011, et parfois à la population DGF quand cela est précisé.

Population Insee : population totale recensée par les services de l'Insee sur le territoire de la commune.

Population DGF : population Insee, à laquelle on ajoute les résidences secondaires (correspond à un habitant par résidence secondaire située sur le territoire de la commune) et les places de caravanes (correspond à un habitant par place de caravane située sur une aire d'accueil des gens du voyage conventionnée, ou deux si la commune est éligible en N-1 à la DSU ou à la fraction bourg-centre de la DSR.)

#### **Gestion active de la dette :**

Les opérations de gestion active de la dette ont été éliminées du total des dépenses et des recettes, ainsi que des remboursements de dette et des emprunts. Elles consistent en remboursements anticipés accompagnés d'emprunts de refinancement, ou d'autres mouvements financiers du type « crédits à long terme renouvelable ». Ces mouvements, occasionnés par le suivi de la dette et de la trésorerie, gonflent artificiellement les budgets.